



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Vingt-cinquième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 24 avril 1958,
à 10 h. 50

NEW-YORK

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Point 5 de l'ordre du jour:	
Développement économique des pays sous-développés (suite)	
Industrialisation (suite)	63

Président: M. George DAVIDSON (Canada).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Brésil, Canada, Chili, Chine, Costa-Rica, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Mexique, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats suivants: Albanie, Argentine, Bulgarie, Colombie, Espagne, Haïti, Inde, Iran, Japon, Nouvelle-Zélande, Philippines, Roumanie, Tchécoslovaquie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds monétaire international.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement économique des pays sous-développés (suite)

INDUSTRIALISATION (E/3078, E/3079) [suite]

1. M. SCOTT FOX (Royaume-Uni) dit que sa délégation attache une grande importance aux efforts que l'Organisation des Nations Unies consacre à la solution des divers problèmes que pose l'industrialisation.

2. Le deuxième rapport du Secrétaire général concernant les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail sur l'industrialisation et la productivité (E/3078) et le premier numéro du Bulletin de l'industrialisation et de la productivité^{1/} montrent que l'exécution du programme de travail du Secrétariat est déjà assez avancée et que plusieurs projets intéressants sont en chantier. Le Bulletin, notamment, devrait être d'un intérêt pratique immédiat pour ceux dont la tâche est de promouvoir l'industrialisation de leur pays.

3. Le Royaume-Uni est d'avis, comme le Secrétaire général, que des recherches plus poussées sur le problème compliqué de l'intensité capitaliste devraient être faites par les instituts techniques, les milieux industriels et les organismes gouvernementaux, et que les gouvernements devraient s'efforcer de donner des directives précises et complètes aux experts qui leur sont envoyés pour les aider, afin de leur permettre de faire du meilleur travail.

4. La délégation du Royaume-Uni attend avec intérêt le prochain rapport du groupe d'experts en matière de gestion des entreprises industrielles dans les pays sous-développés, dont les travaux donnent déjà des résultats. Elle aimerait aussi recueillir les observations des pays à l'intention desquels les divers projets sont conçus.

5. Le rapport du Secrétaire général sur les dispositions structurales et administratives (E/3079) expose un agencement qui est satisfaisant et montre qu'il existe maintenant une bonne coordination entre le Secrétariat, les commissions économiques régionales et l'Administration de l'assistance technique. M. Scott Fox approuve la nouvelle orientation que l'on envisage de donner aux travaux et qui est indiquée au paragraphe 9 du rapport. Il s'abstient cependant, pour le moment, de porter un jugement sur les mesures proposées aux paragraphes 11 à 13. D'une part, elles sont appelées à être influencées par la création d'une commission économique pour l'Afrique et du Fonds spécial. D'autre part, il faudrait les exposer plus en détail avant que le Conseil ne se prononce à leur sujet, et demander l'avis du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. La délégation du Royaume-Uni comprend que le Secrétariat n'ait pas eu beaucoup de temps pour préparer ces propositions et que, dans ces conditions, elles ne sauraient être que provisoires.

6. Enfin, M. Scott Fox félicite le Secrétariat du travail utile et consciencieux qu'il accomplit.

7. M. DE GRIPENBERG (Finlande) fait observer que, si le problème de l'industrialisation intéresse principalement les pays peu développés, sa solution n'en profiterait pas moins à la communauté des nations tout entière et que les pays développés devraient par conséquent être prêts à y collaborer. La délégation finlandaise est donc heureuse d'approuver les divers projets, déjà entrepris ou envisagés, qui sont exposés dans le rapport sur les progrès réalisés (E/3078). Au sujet du paragraphe 19 de ce document, il souligne qu'il importe d'encourager les petites industries dans les pays sous-développés, puisqu'on peut en attendre d'heureux résultats dans un laps de temps relativement bref. En outre, ces industries n'exigent qu'une mise de fonds modeste par travailleur et peuvent souvent être installées dans de petites agglomérations et dans les régions rurales, ce qui évite l'exode des populations vers les villes et les fléaux sociaux qui accompagnent une urbanisation trop rapide. Bien que la Finlande soit un pays développé du point de vue industriel, elle s'est particulièrement intéressée au développement de la petite industrie et de l'artisanat, surtout dans les campagnes qui auraient pu, autrement, souffrir d'un chômage saisonnier. Le gouvernement a créé un organisme consultatif à cette fin et il a constitué des fonds spéciaux pour assurer le financement nécessaire. Pour garantir l'essor de la petite industrie, il faut aussi prendre soin de mettre au point un système satisfaisant de commercialisation.

^{1/} Publication des Nations Unies, No de vente: 58.II.B.2.

8. Le Gouvernement finlandais, qui est parfaitement au courant des activités de l'Organisation internationale de normalisation, organisation non gouvernementale de la catégorie B, approuve la proposition formulée par cet organisme (E/C.2/497) en vue de coopérer avec les organes des Nations Unies et espère qu'elle sera considérée avec bienveillance. Cette coopération éviterait que les efforts ne fassent double emploi et permettrait de réaliser des économies considérables.

9. M. SASTROAMIDJOJO (Indonésie) dit que l'industrialisation devrait rester un des principaux soucis des Nations Unies dans leurs efforts pour favoriser le développement économique des pays sous-développés. Il relève avec satisfaction que, conformément aux décisions prises par le Conseil, le Secrétaire général a mis en chantier plusieurs projets (E/3078); il espère que, dans l'exécution de ce programme, on ne perdra pas de vue les besoins pratiques immédiats des pays sous-développés. La délégation indonésienne attend avec intérêt la suite des travaux.

10. L'Indonésie poursuit actuellement la mise en œuvre de programmes de travaux préparatoires, tels que l'approfondissement de ports, l'irrigation, la construction et l'entretien de routes; en même temps, elle prête une attention croissante à divers aspects de l'industrialisation et a récemment créé à cet égard une société de développement industriel. Les études faites par l'Organisation des Nations Unies se révéleront sans doute d'une extrême utilité en contribuant à encourager ces efforts. Comme l'Indonésie souffre d'une pénurie de personnel qualifié, M. Sastroamidjojo constate avec satisfaction que le Secrétariat envisage la possibilité d'offrir, à l'intention des directeurs d'entreprises industrielles des pays sous-développés, des moyens de formation dans les pays plus industrialisés.

11. Le représentant de l'Indonésie espère que le Secrétaire général étudiera attentivement les suggestions des pays sous-développés au sujet des problèmes qui se posent à eux dans leurs programmes d'industrialisation et de la diffusion effective des études du Secrétariat dans les milieux que ces problèmes intéressent directement. Il accueille avec satisfaction le premier numéro du Bulletin de l'industrialisation et de la productivité, que son pays examinera avec soin.

12. Pour ce qui est du document E/3079, M. Sastroamidjojo constate avec satisfaction que les commissions économiques régionales et les institutions spécialisées intéressées sont restées en contact étroit; les unes et les autres possèdent une expérience précieuse de la manière dont il convient de s'attaquer aux problèmes que pose l'industrialisation de chaque pays.

13. Le représentant de l'Indonésie appuie deux suggestions formulées dans le document en question, à savoir qu'il faudrait, d'une part, accroître les effectifs permanents de la Direction des affaires économiques qui s'occupent de l'industrialisation et, d'autre part, créer un comité consultatif d'experts qui examinerait les travaux entrepris dans ce domaine et donnerait des avis. La délégation indonésienne, qui souhaitait la création d'un comité intergouvernemental à cette même fin, se prononce pour la constitution du comité d'experts à titre de mesure intermédiaire. M. Sastroamidjojo aimerait connaître l'opinion des autres membres du Conseil sur la composition du groupe envisagé.

14. En outre, il faudrait demander au Secrétaire général d'organiser, en rapport avec les études sur l'industrialisation, des cycles d'études, des échanges de vues et des centres de formation, afin d'assurer une meilleure diffusion des résultats des études.

15. La délégation indonésienne pense, comme le Secrétaire général, que l'étude des problèmes généraux de l'industrialisation devrait être menée en liaison avec celle des problèmes particuliers aux diverses régions, et que l'assistance technique devrait se concentrer sur les aspects économiques du développement industriel.

16. M. Sastroamidjojo espère que les efforts du Secrétaire général bénéficieront de tout l'appui et de la coopération des pays industriels, et que les résultats encourageants déjà obtenus seront suivis de succès plus grands encore.

17. M. FLERE (Yougoslavie) estime que le programme de travail sur l'industrialisation et la productivité représente l'une des principales activités du Conseil destinées à encourager la coopération internationale dans un domaine essentiel de la vie économique. Le Conseil, conscient du rôle que joue l'industrialisation dans le développement des pays sous-développés et dans celui de l'économie mondiale en général, a adopté un programme complet qui porte sur les 10 principaux aspects du développement économique accéléré.

18. Il est maintenant saisi du deuxième rapport du Secrétaire général concernant les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail sur l'industrialisation et la productivité (E/3078) et du premier numéro du Bulletin consacré à ces questions. Les études mentionnées dans le rapport ont déjà retenu l'attention de la Yougoslavie. L'étude générale du problème de l'intensité capitaliste dans l'industrie des pays sous-développés est d'un intérêt particulier. Elle montre la complexité du processus d'industrialisation lui-même et analyse diverses solutions et politiques possibles. L'importance de ce problème est entièrement confirmée par l'expérience que la Yougoslavie a acquise lors de la création de ses nouvelles industries. Le caractère même de son programme d'industrialisation demandait des investissements intensifs. Il se peut que les conditions soient différentes dans d'autres pays; d'autres solutions sont mentionnées dans l'étude. Le simple fait que d'autres possibilités ont été envisagées est l'indice d'un progrès très net par rapport aux études précédentes, consacrées principalement à la situation défavorable des pays sous-développés en ce qui concerne l'industrialisation. Les nouvelles études vont plus loin et traitent avant tout des diverses méthodes et politiques adoptées par les pays sous-développés en vue de surmonter les difficultés relatives à leur industrialisation. Il convient de se féliciter de cette nouvelle orientation; on disposera désormais de données permettant d'établir une comparaison et de faire le point des expériences en cours dans les pays sous-développés.

19. S'il est vrai que le progrès dans ces pays dépend avant tout de leurs propres efforts, il est non moins évident que tout programme d'industrialisation dépend également du financement international. La relation entre le programme et le financement ne doit pas être considérée seulement du point de vue de la participation de capitaux étrangers au développement des pays sous-développés. Etant donné ses importantes

conséquences sur le plan international, le financement d'origine extérieure devrait faire l'objet d'un examen dans toutes les études préparées par le Secrétariat.

20. L'industrialisation n'est pas seulement un phénomène économique et technique, mais aussi un mouvement historique dans lequel des éléments sociaux et politiques jouent un rôle important et parfois décisif. Dans le laborieux processus de l'industrialisation, les méthodes convenables de planification et d'exécution sont en relation étroite avec l'attitude politique de la population. Le rôle des facteurs politiques dans l'industrialisation est pleinement attesté par les programmes impressionnants mis en œuvre en Chine et dans l'Inde, pays dont l'expérience influera certainement dans une large mesure sur le cours ultérieur de l'industrialisation dans de nombreuses régions sous-développées. Aucune analyse des problèmes particuliers de l'industrialisation ne sera complète si elle ne tient pas compte des facteurs politiques.

21. La délégation yougoslave s'est demandé dans quelle mesure les arrangements en vigueur peuvent permettre d'atteindre les objectifs pratiques du programme du Conseil. Elle est d'avis que les fins du programme peuvent être pleinement réalisées si les études du Secrétariat encouragent l'action pratique sur le plan national et international. A cet égard, elle est heureuse de l'initiative du Secrétaire général qui a pris des dispositions en vue de permettre la formation de chefs d'entreprises de pays sous-développés dans des établissements industriels de pays industrialisés.

22. Les arrangements administratifs existants conviennent pour la préparation des études ultérieures. Il importe de se demander dans quelle mesure ces études peuvent profiter aux gouvernements et aux divers organismes des pays sous-développés. Le mieux, pour ces pays, serait que leur gouvernement participe de façon appropriée à la mise en œuvre du programme. Par exemple, les organismes nationaux des pays sous-développés pourraient prendre part à l'élaboration des études. Une collaboration étroite entre le Secrétariat et les experts dans ces pays serait utile. L'emploi de cette méthode, combiné avec des cycles d'études et des consultations, associerait les gouvernements et les organismes des pays sous-développés à la mise en œuvre du programme. Les commissions économiques régionales ont divers organes subsidiaires qui s'occupent des problèmes de l'industrialisation à l'échelon intergouvernemental. Leur participation directe aux activités du Conseil faciliterait certainement l'exécution du programme.

23. La délégation yougoslave estime, comme par le passé, qu'il conviendrait de créer un nouvel organe des Nations Unies spécialisé dans les problèmes de l'industrialisation. Une commission technique du Conseil serait l'organe le plus approprié pour l'étude des questions relatives à l'industrialisation et à la productivité. Cependant, à l'heure actuelle, la délégation yougoslave est prête à accepter la création d'un comité consultatif composé d'experts nommés par les gouvernements pour leur expérience des questions d'industrialisation. Ce comité représenterait les intérêts des pays sous-développés et serait le mieux à même d'examiner dans le détail les études du Secrétariat.

24. Enfin, il conviendrait d'inscrire la question de l'industrialisation à l'ordre du jour de l'Assemblée

générale tous les deux ans. L'expérience de la onzième session de l'Assemblée générale semble confirmer l'intérêt d'une telle décision.

25. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'un certain nombre de problèmes se posent à l'Organisation des Nations Unies lorsqu'elle veut faire en sorte que ses ressources consacrées à la recherche et à l'étude soient employées aussi efficacement que possible à aider les pays sous-développés à développer et à renforcer leur économie. Son programme doit mettre l'accent sur une planification industrielle sagement conçue mais, en même temps, il faut explorer toutes les possibilités de réduire le temps nécessaire pour atteindre un niveau suffisant de développement industriel effectif dans les régions sous-développées. Ce sont ces considérations qui ont déterminé le caractère du programme de travail actuel, objet du rapport du Secrétaire général (E/3078). A cet égard, M. Phillips tient à souligner que le travail du Secrétariat servira les pays sous-développés dans la mesure où il portera sur des questions importantes dans ces pays et où l'étude de ces questions sera présentée de façon à être utilisable par les personnes des pays sous-développés qui s'occupent des problèmes pratiques du développement.

26. L'étude du rapport du Secrétaire général a convaincu M. Phillips que le Secrétariat faisait un travail utile et suffisamment pratique pour aider ceux qui sont chargés d'élaborer les plans et la politique des pays sous-développés. Le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas disposé d'un temps suffisant pour étudier en détail les renseignements figurant dans le Bulletin de l'industrialisation et de la productivité, mais apparemment ce bulletin traite de problèmes présentant un intérêt pratique pour les pays sous-développés et a une portée assez générale pour retenir l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux problèmes du développement économique.

27. S'il est encore trop tôt pour vouloir évaluer systématiquement le programme en fonction de son utilité, M. Phillips espère que, dans son prochain rapport sur les progrès des travaux, le Secrétaire général formulera des suggestions concernant des méthodes possibles d'évaluation. Dans l'intervalle, le représentant des Etats-Unis serait heureux de connaître l'opinion des pays sous-développés sur l'utilité pratique des études entreprises jusqu'à présent et leurs suggestions quant à la meilleure manière d'assurer une utilisation convenable de ces études par les personnes directement intéressées aux problèmes du développement économique.

28. Les Etats-Unis ont eu l'occasion, lors de sessions précédentes du Conseil, d'indiquer que des organismes nationaux, publics et privés, accomplissaient un travail très utile dans le domaine de l'industrialisation et M. Phillips espère que le Secrétariat mettra à profit l'expérience de ces organismes. A cet égard, il se félicite de l'offre de collaboration faite par l'Organisation internationale de normalisation.

29. M. Phillips est convaincu que l'industrialisation croissante des pays sous-développés servira les intérêts non seulement de ces pays, mais encore du monde entier. Il se rend compte néanmoins de la complexité des problèmes auxquels se heurtent les pays aux premières phases du développement industriel. Les Etats-Unis ont fourni une assistance aux

fins du développement tant par l'action d'entreprises privées que par les programmes gouvernementaux d'aide à l'étranger. Ils ont apporté leur expérience industrielle, procuré des ressources financières et aidé à la construction d'usines. Plus de 55 pour 100 du programme bilatéral d'assistance technique des Etats-Unis aux pays sous-développés portent actuellement sur le développement industriel. L'International Co-operation Administration a entrepris cinq grands programmes visant à favoriser l'industrialisation des pays sous-développés dans le monde entier. Elle complète le financement à court terme provenant des organismes bancaires locaux grâce à la création de banques de développement et de caisses de crédit spécialisées qui aident au financement de projets industriels; elle passe des contrats avec des organisations d'experts en vue de la préparation de manuels, de guides et d'autres documents utiles à la planification industrielle, qu'elle diffuse largement dans les pays sous-développés; elle met à la disposition de ces pays les services d'importants bureaux d'organisation et d'enquête pour leur permettre d'évaluer leur potentiel industriel. Elle fournit également des services consultatifs d'experts pour les entreprises existantes, des bibliothèques complètes sur les problèmes d'organisation et de productivité, ainsi que d'autres moyens de documentation dont les techniciens et les ingénieurs ont besoin. Enfin, elle aide les pays sous-développés à organiser des zones ou districts industriels en installant un groupe d'entreprises connexes dans telle ou telle région choisie.

30. L'Export-Import Bank des Etats-Unis a également contribué à promouvoir l'industrie dans les pays sous-développés. Elle a par exemple, en 1957, accordé des prêts à des fonderies d'acier et de fer au Brésil, à des fabriques de papier et des raffineries de sucre au Venezuela et au Honduras, et a aidé à financer au Chili le développement des industries de transformation de l'acier.

31. La délégation des Etats-Unis a fait remarquer, lors de sessions antérieures du Conseil, que les investissements privés étrangers sont d'une importance primordiale pour les pays sous-développés qui s'industrialisent et à qui ils procurent, en même temps que des capitaux, le bénéfice des services d'administrateurs et de techniciens. L'industrie des Etats-Unis a contribué notablement au développement industriel de pays sous-développés par des investissements directs. Des sociétés américaines ont, par exemple, participé à la création de plusieurs fabriques de pneus aux Philippines, dont des ressortissants philippins et américains partagent la propriété et la gestion.

32. Des fondations et associations privées des Etats-Unis contribuent également à cette industrialisation. La Fondation Ford, par exemple a octroyé à l'Inde, en 1957, une subvention de 1.500.000 dollars qui permettra de former des ingénieurs indiens aux méthodes de gestion et de production de l'industrie sidérurgique des Etats-Unis.

33. Enfin, les contributions très substantielles des Etats-Unis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque) et au Programme élargi d'assistance technique aident également au progrès industriel des pays sous-développés.

34. Le représentant des Etats-Unis est heureux de constater qu'on a récemment pris conscience dans une

mesure croissante du fait que l'industrialisation, au sens étroit de la fabrication, n'est pas le seul moyen de développer l'économie et que, dans le domaine de la production d'articles fabriqués, les pays retireraient le maximum de profit des investissements s'ils se concentraient sur les entreprises auxquelles les ressources et les compétences dont ils disposent se prêtent le mieux. Autre fait favorable: on comprend de mieux en mieux la nécessité de créer des industries de biens de consommation. Dans les années qui ont suivi la fin de la guerre, au contraire, on a exagéré le rôle de l'industrie lourde.

35. M. Phillips est heureux de lire dans le rapport du Secrétaire général concernant les dispositions structurales et administratives (E/3079) qu'on a pu ménager une coopération efficace avec les institutions spécialisées et qu'il ne sera donc pas nécessaire de créer un nouvel appareil administratif à cet effet dans un avenir immédiat. Le représentant des Etats-Unis partage l'opinion exprimée dans ce même rapport et selon laquelle le Conseil pourrait peut-être, avant de se prononcer sur la constitution d'un comité consultatif d'experts, attendre que l'exécution du programme soit un peu plus avancée. Sa délégation souhaiterait connaître l'avis des autres membres du Conseil à ce sujet.

36. La délégation des Etats-Unis a noté avec satisfaction que l'étude des grands problèmes que pose l'industrialisation des pays sous-développés se ferait en même temps que l'étude de problèmes précis dans les diverses régions. Elle approuve également la suggestion visant à orienter davantage les travaux d'assistance technique des Nations Unies relatifs à l'industrie vers des projets qui se rapportent aux aspects économiques du développement industriel plutôt que vers des conseils d'ingénieurs et de techniciens. La délégation des Etats-Unis présume que des renseignements sur les incidences financières de ces mesures seront soumis au Conseil avant que des décisions définitives soient prises quant à l'élargissement de l'effectif de la Direction des affaires économiques qui est chargé des questions relatives à l'industrialisation. D'une manière générale, la délégation des Etats-Unis approuve les idées et les suggestions présentées par le Secrétaire général sur les dispositions structurales qu'il y aurait lieu de prendre.

37. M. Zahiruddin AHMED (Pakistan) déclare que la délégation du Pakistan a retiré, des rapports présentés par le Secrétaire général, des impressions contradictoires. Le rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail relatif à l'industrialisation et à la productivité fait état de quelques réalisations solides, mais le rapport sur les dispositions structurales et administratives suscite quelques inquiétudes. Il semble en effet qu'on tende encore à sous-estimer l'importance de l'industrialisation des pays sous-développés, si bien que les mesures qui ont déjà été prises et les mesures supplémentaires qui sont proposées manquent de hardiesse.

38. M. Ahmed tient à souligner qu'il est urgent de diversifier l'économie des pays sous-développés, où le rythme du développement est de plus en plus lent par rapport à celui des pays économiquement avancés. Ce point a été mis en lumière au cours des discussions sur les rapports annuels du Fonds monétaire international et de la Banque, ainsi que par le représentant de la Pologne (1011ème séance) à propos du

point de l'ordre du jour considéré. L'une des raisons principales pour lesquelles le rythme du progrès économique est relativement plus lent dans les pays sous-développés est le déséquilibre marqué qu'y présentent les secteurs agricoles et industriels, et la dépendance trop grande de ces pays à l'égard des produits primaires. L'industrialisation des régions sous-développées ne profiterait pas seulement à ces régions elles-mêmes, mais aussi au monde dans son ensemble. Ce n'est que par la diversification de l'économie des pays sous-développés qu'on pourra assurer l'expansion régulière du commerce et de l'économie du monde tout entier.

39. La délégation du Pakistan estime que le problème de l'industrialisation des régions sous-développées est au moins aussi important et pressant que les problèmes dont s'occupent l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation internationale du Travail et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies. C'est pourquoi les recommandations du Secrétaire général sur les dispositions structurales ne semblent pas adéquates, et M. Ahmed espère qu'elles seront renvoyées au Comité économique pour plus ample examen. Il souhaiterait voir créer un organe distinct qui s'occuperait exclusivement des questions d'industrialisation. Si cependant la majorité des membres du Conseil estime que cette création serait prématurée, M. Ahmed pense que la Section de l'industrie de la Direction des affaires économiques devrait être investie d'attributions plus étendues qu'à l'heure actuelle.

40. Quant à la question de la création d'un comité d'experts qui représenterait les gouvernements, le représentant du Pakistan estime qu'il faudrait en discuter davantage la nature et le rôle, et voir également s'il ne serait pas aussi bien, sinon préférable, de créer une commission permanente. M. Ahmed ne voit pas pourquoi il faudrait attendre la constitution du Fonds spécial avant de prendre une décision en la matière, bien qu'il sera bon, par la suite, de considérer la possibilité d'un recours à l'assistance du Fonds pour aider à couvrir les frais d'une organisation élargie de l'industrialisation.

41. Le rapport concernant les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail sur l'industrialisation

et la productivité fait état de résultats satisfaisants. Il faut espérer qu'on encouragera davantage encore la réalisation de projets prévoyant des démonstrations pratiques, tel le projet auquel coopérera le Gouvernement pakistanais, qui comporte plusieurs études de cas d'espèce concernant les rapports entre le développement communautaire et les coopératives, d'une part, et l'industrialisation, d'autre part.

42. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur le Bulletin de l'industrialisation et de la productivité dont un seul numéro a été publié jusqu'à présent, mais M. Ahmed espère que les numéros suivants ressembleront moins à un journal universitaire et qu'ils contiendront des renseignements statistiques et des études comparées sur les problèmes de l'industrialisation dans les pays sous-développés et dans les pays plus avancés.

43. M. Mohamed AHMED (Soudan) exprime sa satisfaction des travaux accomplis par les Nations Unies en matière d'industrialisation et de productivité, sujets qui présentent la plus haute importance pour le développement économique des régions sous-développées. Chacun des projets mentionnés dans le document E/3078 sera d'une extrême utilité. La promotion de la petite industrie intéresse tout particulièrement des pays comme le Soudan, qui ne peuvent envisager de créer d'industries de grande envergure dans un avenir immédiat. La délégation soudanaise, pleinement d'accord avec le représentant de la Finlande sur ce point, estime que la question mérite un examen plus approfondi. Il espère que le Secrétariat, dans ses travaux sur l'industrialisation, ne donnera pas à son mandat un sens trop étroit. Les industries apparentées à l'agriculture sont extrêmement importantes pour un certain nombre de pays sous-développés.

44. Le représentant du Soudan est heureux de constater qu'une coopération très étroite a été réalisée entre le Secrétariat, les commissions économiques régionales et les institutions spécialisées, et que cette coopération donne déjà de nombreux résultats.

La séance est levée à 12 h. 30.